

On citoyen que n'a pas völlu se laissi nonma

Autor(en): **J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 12

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui domine jusqu'au 21 janvier. Ceux qui naissent sous ce signe sont mélancoliques, tristes, humbles, caressants & d'une amitié constante. Le 21 juin Apollon fera son entrée au Cancer, quatrième signe du Zodiaque. Ceux qui naissent sous ce signe sont naturellement grands, les yeux petits, les épaules larges, etc.; le 22 juillet l'astre du jour logera à l'enseigne du Lion, cinquième signe du Zodiaque qui dure jusqu'au 22 août, ceux qui naissent sous ce signe sont spirituels, intelligents, propres aux dignités, beaux et de belle taille. » E. B.



ON CITOYEN QUE N'A PAS VOLLU SE LAISSI NONMA

VE lè huitante-quattro, lài avai dein lè pàyi étranzdi dâi menacè dé clia crouya maladi, qu'on lài dit lo choléra. Lé z'hommo que l'éton pé lo gouvernemin l'avon zu pouaire que ci choléra vigné assebin per tzi no; et l'ont fé on n'ordonnance à einvouyi ài z'autorità dè tolé lè quemounè po lào fère à savai que dévessont preindré toté lè mésouré po pas que clia brouilléri dè choléra vigne assebin no z'einpouésená. Cil'ordonnance demandavé ein tot premi coup ài quemouné dé nonmâ dâi coumechons dè salubrità.

La municipalità d'onna quemoune que l'avai assebin reçu cl'ordonnance, sè assembliaie po nonmâ clia coumechon, et l'a décidâ dé la preindré ein défrou dé la municipalità. Dein la quemouna, l'ai avai ein citoyen que fasâi soveint dé l'opposechon et que sé geinâvé pas dein lè tenablie daô Conset générâ, de deré quouquié veretâ ài municipaux. Po cein, n'étâi pas tan annâ, et l'on cru trovâ dinse n'occajon dé l'eimbétâ on bocon ein lo betein de clia coumechon.

La municipalità einvouya don l'hussié po lai fère savai que l'étâi nonmâ. Cli l'hussié, qu'étâi on vilho gendarme que n'annâvé pas destra lo coô, sè redzoïssai dza dé véré la tita que volliâvé fère. Mâ ne sè pas redzoï grantein, po cein que quan l'a zu fé sa coumechon, l'autro lài a répondu :

— Atiuta, me n'ami, t' faut allâ dere à cliâo municipaux que po clia tistiôn dè merdéri, ne faut pas que tztzteïont ein défrou, l'ont tot cein que faut dein la municipalità. J. à St-Jean.

A Sauvabelin. — Une grand'mère se promène avec sa petite-fille. Les bois sont déserts, ce qui donne à la grand'mère l'idée de dire à la petite :

— Dis donc, s'il venait un loup, que ferais-tu ?

— Eh bien ! grand'mère, je me mettrai derrière toi et pendant que le loup te mangera, j'aurai le temps de me sauver.

LES AGRÈMENTS DE LA VIEILLESSE

Pour un quasi-octogénaire.

L'AUTEUR de cette spirituelle pièce de vers est M. J.-F. Chaponnière, né à Genève en 1769. Il fut l'un des fondateurs du *Journal de Genève* et mourut en 1856. On a de lui plusieurs chansons populaires.

Tant de gens ne se peuvent résigner à vieillir et maugréent toute la journée contre la fuite rapide des années, entraînant avec elles, dans leur exode sans recours, les privilèges de la jeunesse. M. Chaponnière leur apprend comment il faut prendre la chose. La leçon est des plus séduisantes :

Jadis, je célébrais Bacchus,
J'enseignais à lever le coude;
Ma muse, aujourd'hui ne vit plus
Que de tisane et d'eau de soude.
Adieu, banquets, refrains joyeux;
Plus de vin, partant plus d'ivresse;
Je pratique, ne pouvant mieux,
Les lois d'une austère sagesse.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Autrefois, d'un objet charmant,
Je m'approchais avec aisance;
Je peignais mes feux joliment,
Dans l'espoir d'une récompense;
Maintenant, quand je suis auprès
D'un essaim de gentes fillettes,
Je me borne à lorgner leurs traits,
Encore me faut-il des lunettes.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Je me plaisais à voir danser
Le beau sexe, que rien ne lasse;
Mais quand l'air m'excite à valser,
La goutte me cloue à ma place.
Si je fredonne quelques chants,
Ma voix n'est plus là, je chevrotte,
Et j'entends rire à mes dépens
Quand j'ai fait une fausse note.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Si je parle à nos jeunes gens
Beaux-arts, politique ou science,
Appuyant mes raisonnements
Des leçons de l'expérience,
Je les vois, d'un air dédaigneux,
Toiser ma tournure caduque,
Et poliment se dire entre eux :
N'écoutez pas cette perruque.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

En Egypte et chez les Indous,
Une momie, ornant la table,
Semblait leur dire : « Amusez-vous,
L'existence est si peu durable. »
Suis-je dans un brillant repas,
Où règne la gastronomie,
N'osant boire et ne mangeant pas,
Je représente la momie.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Chaque jour, une infirmité
De mainte piqûre suivie,
Me procure la volupté
De me sentir engore en vie.
Mon docteur, brûlant du désir
De m'imposer quelque recette,
Galamment, me donne à choisir
L'opium, la soude ou la lancette.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Pour me consoler, je me dis :
Le vieil âge est expiatoire;
J'irai sans doute au paradis,
Je fais ici mon purgatoire;
Et lorsqu'enfin je m'éteindrai,
Purifié par la souffrance,
Gaiement au ciel je monterai,
En bénissant ma délivrance.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

L'actualité. — Un loustic de nos amis résume en ces termes les événements d'Allemagne :
« Berlin ne rit plus sous Kapp. »

Sans fautes. — Deux fiancés qui n'habitent pas la même localité se séparent à la gare :
— Je t'écrirai « sans faute », lui dit-elle.
— Ne te gêne pas, écris comme à l'ordinaire.

Tout naturel. — Un écrivain qui ne manque pas d'esprit, mais qui se répète volontiers, ne se fait pas de scrupule de replacer comme inédite, dans quelque journal, la copie qui lui a déjà été payée ailleurs.

Et quelqu'un de dire :
— Dame ! il justifie sa réputation. Tout le monde sait qu'il a de l'esprit à en revendre !

LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Extrait d'un numéro du « Journal des Tribunaux » de 1854 :

UN huissier devant aller de son domicile jusque chez la personne à qui il devait faire une notification au moyen d'une course de demi-heure, a eu un scrupule tiré de ce que la ligne droite le faisait passer sur un cercle voisin. Il lui semblait qu'il était en office pendant tout son voyage et qu'il ne pouvait pas fonctionner hors de son cercle ; en conséquence de quoi il faisait un détour de près de trois lieues pour ne pas quitter son territoire officiel.

Il y a eu plainte, parce que ce détour augmentait d'une manière sensible le chiffre de l'émolument. Le tribunal cantonal n'a pas admis le système de l'huissier, et il a décidé qu'il serait réparti que nulle part, dans les dispositions de la loi, il n'est dit que le fonctionnaire public ne pouvait pas se transporter au travers d'un territoire qui ne fait pas partie de la circonscription dans laquelle il exerce ses fonctions ; qu'en particulier les dispositions sur le tarif ne prévoient rien de pareil et que les distances sont toujours calculées d'un endroit à l'autre du canton, par le chemin le plus court, à moins qu'il ne soit momentanément impraticable. »

UN AVENTURIER GENEVOIS AU SEIZIÈME SIÈCLE

NOUS reproduisons de la *Suisse Pittoresque* (Paris, 1835), le résumé de curieuses aventures, probablement peu connues et qui intéresseront sans doute les lecteurs du *Conteur Vaudois* :

Ce fut dans un des villages situés non loin des bords du lac de Genève, que naquit, vers l'an 1565, le jardinier Allard, qui a joué pendant plus de 20 années un rôle si extraordinaire en Europe. A l'âge de 25 ans, il quitte furtivement Genève, et erre d'abord en Allemagne, d'où il passe en Suède. Jardinier du roi Eric XIV, il s'insinue si adroitement dans les bonnes grâces du monarque, que celui-ci le nomme son agent auprès de la république de Venise. De Venise il passe à Milan, où il se permet des discours injurieux contre le pape et les cérémonies de l'église. On l'arrête et il est transféré à Naples dans les prisons de l'inquisition ; mais Grégoire XIII apprenant qu'un homme qui se dit ministre de la cour de Suède, est détenu dans les cachots du saint-office, réclame Allard, le fait venir à Rome, s'entretient avec lui, et se trouve si satisfait de sa justification, qu'il lui rend la liberté. Allard, ayant quitté l'Italie, passa en Dauphiné. Là il se présenta au connétable de Lesdiguières, roi y commandait les troupes des réformés, et lui promit pour le roi de Navarre les soldats de la Suède et un subside de cinq millions dont il pouvait disposer. Lesdiguières l'adressa au roi, qui accorda de la confiance à ses promesses, et s'en fit suivre à la Rochelle. Pendant son séjour dans cette ville, plusieurs capitaines suédois, ayant vu et reconnu Allard, déclarèrent publiquement que c'était un imposteur, qui avait déjà compromis le roi de Suède et rempli sa cour d'intrigues et de divisions. Allard se voyant découvert quitta sur-le-champ la Rochelle et vint à Paris. Ayant obtenu une audience de Henri III et de Catherine de Médicis, il leur dit qu'il pouvait faire recouvrer cinq millions à la couronne, et qu'il avait quitté le roi de Navarre, parce que celui-ci avait voulu l'engager à lui livrer cette somme. Le roi et la reine le comblèrent de caresses, ce qui lui donna la facilité de se lier promptement avec les plus riches seigneurs de la cour. A cette époque arrivèrent à Paris les députés suisses, qui venaient y renouveler l'alliance entre la France et le Corps helvétique. Allard les vit et leur dit, sous le sceau du secret, qu'il prêtait au roi de France 2 millions d'écus, une moitié en argent comptant et l'autre en billets hypothéqués sur les biens du connétable de Montmorency, tué en 1567, à la bataille de St-Denis. Il ajouta qu'il désirait acquérir la bourgeoisie de Lucerne, et offrit de la payer 20,000 écus. Sur leur assurance positive de succès, Allard part pour Lucerne, muni de lettres de recommandation des députés, se fait recevoir bourgeois et prête serment de fidélité. Bientôt l'aventurier revient à Paris, avec une garde de 12 hallebardiers, menant un train de prince et jouissant d'un crédit assuré à la cour. Mais la scène change : la veuve du connétable, instruite de ses prétentions sur la succession de son mari, écrit au roi que le connétable n'a jamais vu Allard, qu'il ne lui doit rien, et que toute cette affaire n'est qu'un tissu de mensonges et d'escroqueries. On commence à ouvrir les yeux. Ternault demande des renseignements à Gargouillaud, maire de la Rochelle, qui répond qu'Allard n'est autre chose qu'un chevalier d'industrie. On s'empare alors de sa personne, et il est emprisonné à la Conciergerie.